

entendu un grand nombre de discours durant la dernière campagne électorale, j'ai entendu le premier ministre, mais je ne l'ai pas entendu dire qu'il imposerait la conscription par tout le pays. Je ne l'ai pas entendu dire alors qu'il irait chercher les hommes sur les fermes même s'il n'en restait pas un seul pour nourrir les bestiaux. Je n'ai pas entendu mentionner une seule de ces obligations morales mais j'ai entendu les ministres nous dire, les uns après les autres, que la première ligne de défense du Canada était outre-mer.

L'hon. M. CRERAR: Si l'honorable député veut bien me permettre, je lui dirai qu'il est tout à fait hors de la question. Nous étudions en ce moment la formule du bulletin de vote et la question qu'il conviendrait de poser. L'honorable représentant parle du principe général de la mesure; ce principe a été adopté lors de la deuxième lecture.

L'hon. M. ROWE: Je remercie de nouveau le ministre d'avoir rectifié mon erreur. Je crois que le premier ministre a été, lui aussi, fort en dehors de la question dans plusieurs des déclarations qu'il a faites cet après-midi. On nous a accordé une certaine latitude; cependant je m'en tiendrai à la question pendant les quelques minutes que je prendrai.

M. le PRÉSIDENT: Nous en sommes à l'article 3. A la suite d'une entente, il y a eu discussion générale sur le titre abrégé. Ceci est maintenant terminé et nous en sommes à l'article 3. En vertu de l'article 58 du Règlement, nous devons nous en tenir à l'article du bill dont le comité est présentement saisi.

L'hon. M. ROWE: Je croyais que l'amendement nous donnait plus de latitude. Quoi qu'il en soit, l'article 3 vise la question à poser.

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

L'hon. M. HANSON: Et l'amendement nous donne la plus grande latitude.

L'hon. M. ROWE: Même l'article 3 donne assez de latitude, je crois, pour me permettre les quelques observations que j'ai à faire en ce moment. Nous tentons simplement de venir en aide au Gouvernement en faisant la lumière sur la question. Mais nous n'avons aucune assurance que la question recevra un vote affirmatif, surtout lorsque les députés ministériels sont si divisés entre eux sur ce sujet et que quelques-uns d'entre eux sont les seuls membres de cette Chambre qui travailleront de toutes leurs forces à obtenir une réponse négative. La population devrait apprendre ce qui va se produire. Avec une question semblable à celle qu'on a l'intention

[L'hon. M. Rowe.]

de présenter à la population, il aurait mieux valu que le premier ministre se dispensât de tenir le plébiscite, même si nous n'avions pas eu le service obligatoire.

Quant à l'obligation morale, il suffit de mentionner ces jeunes gens qu'on enrôle sous le régime de la conscription. Il est vrai qu'il n'était pas question de conscription dans la dernière campagne électorale, les deux partis déclarant qu'ils n'établiraient pas la conscription; mais il s'est produit beaucoup de changement depuis 1940 et même depuis le début de la présente session. A maintes et maintes reprises, l'Empire a dû céder du terrain. Nous avons les jours les plus sombres jamais traversés par l'Empire britannique et l'avenir s'annonce encore plus sombre, cependant qu'on nous demande de dire au premier ministre que nous consentons à le délier de tout engagement pris dans le passé relativement au service militaire. Qui peut dire que le service militaire obligatoire ne soit pas nécessaire s'il se produit une invasion? N'avons-nous pas la conscription pour la défense territoriale? Je ne suis pas un de ceux qui prétendent que les fils de cultivateurs n'ont pas le devoir de prendre part à la guerre comme les autres, et nos cultivateurs le savent. Cependant, j'ai reçu des lettres comme tous les honorables députés, je suppose, en ce qui concerne la situation des cultivateurs, et j'en ai reçu une aujourd'hui d'un cultivateur qui est malade au lit. . .

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre. L'honorable représentant doit savoir que la question relative à l'exemption du service militaire en faveur des fils de cultivateurs est tout à fait en dehors de la portée de l'article 3. L'article 3 ne porte pas sur le principe même du projet de loi, mais sur la forme même de la question qui sera posée aux votants. Ainsi, les honorables députés devraient limiter leurs observations à la forme même de la question qui fera l'objet de la tenue du plébiscite.

L'hon. M. ROWE: Mais j'observe que l'amendement dit ce qui suit:

Etes-vous en faveur de la conscription des institutions financières du Canada de façon à permettre au Gouvernement de remplir ses engagements par l'émission de numéraire et de crédit?

M. le PRÉSIDENT: Il ne s'agit pas de cela. Il faut étudier les amendements un à la fois. Or, celui que le comité examine actuellement demande d'ajouter à la question imprimée sur le bulletin de vote les mots "sur tout théâtre de guerre". L'autre amendement n'est pas encore à l'étude.

L'hon. M. ROWE: Je n'abuserai donc pas outre mesure de la patience du comité, mais je tiens à faire observer que l'honorable dé-